

espaces et sociétés



Pratiques solidaires en ville

éditions
éres

127

N° 4/2006

problème « de l'acceptation de l'incertitude chez l'autre » est constamment posé. Enfin la contribution de Marie-Pierre Lefeuvre porte sur « la construction sociale de la limite entre espace public et espace privé en copropriété » et la part du droit dans cette construction. Son enquête menée dans plusieurs villes pointe les conditions dans lesquelles la définition matérielle et/ou juridique d'une limite peut faire ou non enjeu. Parmi les facteurs qui entrent en ligne de compte, l'auteur relève celui des représentations attachées à la propriété privée et celui du droit.

Parmi les nombreuses questions que ce livre pose, on retiendra seulement celles qui touchent à l'usage répété de certaines formules. Ainsi ce que les sept auteurs appellent de temps à autre la « qualification juridique de l'espace » reste flou (caractéristique distinctive du sol ou attribution de droits pour agir ?). Une autre formule laisse sceptique ; dans l'introduction comme dans les premières pages du premier chapitre, les auteurs insistent fortement sur le « contexte » des villes contemporaines et les travaux qui en rendent compte, ces derniers posant que, pour aller vite, « tout change, tout bouge », qu'il y aurait donc un avant et un après... et que par suite notre présent serait inédit. L'« incertitude généralisée » (formule trop de fois reprise) est-elle chose si nouvelle ? En faire la cause des changements constatés ne relève-t-elle pas d'une illusion d'optique, celle où « l'avenir commande¹ » ? On a du mal à rejoindre les auteurs sur ce point, d'autant que, à la lecture de certaines des études de cas, le passé « n'est pas passé ». Ne serait-ce pas davantage le travail face à (ou contre) l'incertitude et surtout les concepts permettant d'en rendre compte (la réflexivité, l'expérience, voire « l'habitus » puisque le terme est employé) qui font notre modernité, davantage que « l'incertitude » elle-même ? Travail qui se déploie du côté de l'interprétation, de la spéculation comme de l'action et qui invite, comme ces chercheurs le montrent à souhait, à suivre des chemins nouveaux pour qualifier ce qui joue pour que les « choses tiennent ».

Viviane Claude

Jean-Michel Léger, *Yves Lion. Logements avec architecte*, Paris, Créaphis, 2006, 269 p.

Cet ouvrage tranche avec la plupart de ceux publiés sur l'œuvre d'un architecte de son vivant, où le regard porté sur l'une ne fait souvent que redoubler le narcissisme de l'autre. Loin des hagiographies complaisantes, Jean-Michel Léger, dans son approche, en phase avec Yves Lion dans sa pra-

1. À partir d'une interprétation libre de l'introduction et du chapitre 4 de F. Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris Seuil, 2003.

tique, donne la première place à ce tiers d'ordinaire exclu du « dialogue » entre le maître d'œuvre et son thuriféraire du moment : l'habitant.

Certes, ce sociologue expérimenté de l'habiter n'aurait pas choisi Yves Lion si les projets d'habitation de celui-ci n'avaient pas éveillé quelque résonance positive chez celui-là. J.-M. Léger s'en explique d'ailleurs sans détour dans les « Raisons introductives » sur lesquelles s'ouvre le livre, exposées dans un style alerte et souvent incisif que l'on retrouvera, tout au long des chapitres suivants, intitulés compris, et qui ravira le lecteur désireux de parfaire sa connaissance de la chose architecturale sans s'ennuyer pour autant.

Car c'est bien de connaissance qu'il s'agit ici, c'est-à-dire d'un savoir solidement étayé sur les sciences sociales, indispensables, comme le rappelle J.-M. Léger à propos du concept d'*habitus*, pour « comprendre aussi bien les raisons qui poussent un architecte à prendre telle position dans son champ professionnel, que la manière dont un habitant pratique tel espace ou juge tel édifice ». Sans doute la mise en pages soignée et l'impeccable iconographie – marque de fabrique de l'éditeur – dont ce livre est agrémenté pourraient inciter à le ranger parmi ces albums luxueux consacrés à l'architecture, faits pour être regardés plutôt que lus. Mais, une fois n'est pas coutume, le propos est ici de démontrer, et pas seulement de montrer, l'attrait esthétique étant dès lors mis au service de l'explication scientifique. Bref, on a affaire à ce travail de décryptage sociologique dont toute œuvre architecturale digne de ce nom devrait faire l'objet – ce qui n'implique évidemment pas que le tout-venant de ce qui est construit doive y échapper – si l'on veut en dégager la signification « au-delà de la volonté consciente de son auteur ».

Méthodique, minutieuse et documentée, la restitution proposée par J.-M. Léger du parcours d'Y. Lion dans le domaine de la production de logements est des plus éclairantes. Resitué par rapport aux théorisations successives qui opposaient les architectes en la matière, ce parcours est surtout constamment confronté à l'évolution des manières d'habiter, analysée avec subtilité et le souci d'éviter des généralisations qui feraient bon marché de l'individualisation des styles de vie, sinon des mœurs, et de la « demande habitante, inévitablement plurielle » qui en résulte. De ce passage en revue, il ressort que la continuité, chez Y. Lion, l'emporte sur les ruptures, ce qui ne saurait surprendre de la part d'un architecte qui a toujours douté qu'il faille absolument « rompre avec ce qui s'était fait précédemment », sous prétexte que « l'invention d'un monde meilleur » à laquelle les avant-gardes crurent apporter leur contribution n'était plus à l'ordre du jour.

Si ruptures il y eut de sa part, encore que le terme d'« infléchissements » conviendrait mieux, elles furent imposées par les circonstances, comme on dit à propos des contraintes financières, institutionnelles ou politiciennes, ou suscitées par un retour (auto)critique du concepteur à la suite des réactions des « récepteurs » face aux innovations et aux expérimentations concernant leur cadre de vie le plus intime. Comme il l'avait déjà fait avec maestria dans

un ouvrage précédent¹, J.-M. Léger montre, en effet, observations personnelles et entretiens avec les intéressés à l'appui, que ces derniers n'ont rien de passifs dans leur confrontation avec l'architecture : dans la mesure où leurs paroles « expriment un point de vue, une conception et une compétence sur leurs situations sociales », elles méritent d'être entendues, dans les deux acceptions du terme. Ce qui conduit J.-M. Léger à ciseler l'enseignement qu'il en tire, dans des formulations lapidaires à diffuser sans plus tarder à l'intention des architectes un peu trop portés à considérer les futurs occupants de leurs « cellules » comme des cobayes. En voici une pour donner envie de lire les autres : « L'intimité appartient à ces vérités qui se révèlent lorsqu'elles sont compromises. »

Le style alerte adopté par J.-M. Léger, devient carrément vif lorsqu'il s'agit de défendre une position, que ce soit la sienne ou celle d'Yves Lion. Certes, elles ne coïncident d'ailleurs pas toujours, comme on peut le constater à propos de certaines réalisations, comme celles mettant en application le principe élaboré par Y. Lion et la « bande active ». L'un et l'autre font, en revanche, front commun dans le débat récurrent sur l'opportunité d'ériger ou non de nouvelles « tours » dans la capitale, c'est-à-dire des édifices dont la hauteur viendrait crever le sacro-saint-plafond des 37 mètres, comme à l'ère pompidolienne ; un faux débat, en vérité, que l'auteur ne songe pas à rendre moins polémique ni, malgré l'enrobage sociologique de l'argumentation, à sortir de l'ornière esthétique-fonctionnaliste où il s'est enlisé. Sans prétendre, en quelques mots, le réorienter pour le relancer sur les bases politiques qui devraient être les siennes, tâche qui exigerait un article sinon un essai entier, on peut tout de même noter que la rigueur scientifique dont J.-M. Léger avait fait montre jusque-là, cède ici la place à des jugements à l'emporte-pièce qui ne peuvent susciter l'adhésion qu'à la condition de partager la vision du mode social qui les sous-tend, imprégnée par ce qu'il faut bien appeler un certain ethnocentrisme de classe.

« Bobo/popu », « verts/rouges » : les antinomies facétieuses qui ponctuent le plaidoyer de J.-M. Léger en faveur du projet de « tours modérées » issues des Ateliers Lion pour l'aménagement du secteur Masséna dans la ZAC Seine Rive-Gauche, et, plus largement, de la verticalité, pour réurbaniser ce secteur longtemps délaissé de la capitale, donnent déjà le ton. Encore que, pour rester dans la même veine plaisante et résumer la tendance pour ne pas dire la politique dont ce genre d'opération urbanistique participe, à Paris comme dans la plupart des grandes agglomérations de France – songeons à « Euroméditerranée » à Marseille, prétexte, n'en déplaise à J.-M. Léger qui y discerne un « renouveau » des quartiers centraux, à un nettoyage socio-ethnique en règle –, on aurait pu préférer « Prolo, le bobo aura ta peau ! ». En

1. J.-M. Léger, *Derniers domiciles connus*, Créaphis, 1990.

ce qui concerne la capitale française, toutefois, le futur antérieur serait mieux convenu pour conjuguer ce slogan.

Avancer que les tours d'habitation sont refusées par les classes populaires parce qu'elles sont ressenties comme « la confirmation, dans le logement de contraintes déjà vécues sur le lieu de travail », ne saurait constituer un argument pour réserver celles susceptibles d'être édifiées à Paris aux seules classes aisées. D'abord parce que cela reviendrait à considérer lesdites « contraintes » comme inéluctables voire « naturelles ». Les ouvriers ou les employés seraient-ils, dès lors, voués de toute éternité à l'« infériorisation sociale », à l'« absence de choix », la « monotonie » du travail, la « répétitivité » des tâches, pour ne rien dire des bas salaires, de la précarité et du chômage ? Ensuite, parce que la construction massive de logements sociaux, en supposant qu'elle reprenne, revêtirait une tout autre signification si elle s'effectuait au cœur même de la capitale dans des immeubles attractifs judicieusement implantés – ce fut le cas au début de l'entre-deux-guerres en Allemagne, en Autriche et en Hollande dans certaines communes tenues par les municipalités « rouges » –, et non plus sous forme « de tours et de barres » reléguées en périphérie.

Sans doute l'espace parisien a-t-il toujours été profondément inégalitaire. Si coexistence entre les classes il y eut, jusque tard dans le siècle précédent, elle a revêtu une forme socialement et spatialement hiérarchisée. Néanmoins, le « petit peuple » y avait encore sa place, aussi restreinte et inconfortable fût-elle. Mais, au cours des dernières décennies, marquées, selon J.-M. Léger, par la « chute des idéologies » – en fait, l'ascension et le triomphe de l'une d'entre elles, le néolibéralisme, sur les idéaux progressistes d'émancipation –, le clivage entre riches et pauvres s'est accentué au point de rendre la présence de ceux-ci dans la capitale définitivement insupportable à ceux-là.

Aujourd'hui, à Paris comme dans la plupart des grandes villes françaises et étrangères, l'espace social ne hiérarchise plus les individus et les groupes. Il élimine purement et simplement, sous les effets conjugués de la spéculation immobilière et d'une politique urbaine de classe, ceux désormais jugés « indésirables » non seulement par la bourgeoisie, mais par les franges supérieures et moyennes de la petite bourgeoisie intellectuelle qui ont su tirer leur épingle du jeu de « la concurrence libre et non faussée ». Désormais, « il faut protéger les vainqueurs contre le spectacle du malheur », notait un chercheur non-conformiste dans un ouvrage récent, et c'est pourquoi le « droit à la ville » pour les perdants est cyniquement foulé aux pieds, alors que les premiers devraient pourtant se douter que les seconds « ne patienteront pas éternellement aux abords des grandes villes, en attendant silencieusement qu'une place leur soit offerte² ».

2. H. Belmessous, *Mixité sociale : une imposture*, L'Atalante, 2006.

« Qui soutiendrait aujourd'hui que n'est populaire que ce qui est construit par le peuple et pour le peuple » ?, feint de demander J.-M. Léger, dans un chapitre conclusif consacré à légitimer le « réalisme » d'un architecte qui ne craint plus de frayer avec la promotion privée, pour peu qu'elle « se métisse avec ce que le secteur public a produit de meilleur : l'architecture ». Ce « métissage » mercantilo-architectural fait tout de même bon ménage avec une ségrégation socio-spatiale accrue, et Paris continue à se vider de ses pauvres. Pour que la question posée plus haut ait encore un sens, il faudrait d'abord que le « peuple » existe encore comme catégorie pertinente aux yeux de ceux qui se targuent de le « représenter », et qu'ensuite, l'impératif énoncé par Engels dans *La Question du logement*, à savoir l'« expropriation de la bourgeoisie », ne fût-elle que partielle, soit remis à l'ordre du jour. En attendant, à l'instar de ce « pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple » censé définir notre « démocratie », l'architecture populaire demeure plus que jamais une fiction.

Jean-Pierre Garnier

Philippe Hamman, *Les travailleurs frontaliers en Europe. Mobilités et mobilisations transnationales*, Préface de Maurice Blanc, Paris, L'Harmattan, Collection « Logiques sociales », 2005, 263 p.

Cet ouvrage est une invitation au voyage. Il émane d'un auteur à la fois politiste, historien et sociologue, connu de notre revue et qui s'est depuis de longues années attaché à comprendre l'espace social des frontières. Dans le voyage qu'il nous propose ici, plusieurs destinations et chemins pour y parvenir sont possibles, partant d'un seul et même camp de base, celui des associations de travailleurs transfrontaliers, plus exactement de leurs porte-parole. À partir des multiples activités qui se déploient dans ces associations et que l'auteur détaille, l'on peut tenter de toucher nos centrales syndicales, nos élus ou nos administrations françaises : la voie paraîtra étroite, escarpée ou sans issue. On peut aussi aller à la découverte de ces lieux considérés comme très secrets et qui offrent finalement un plus large panorama : les institutions européennes. Enfin, les passionnés de réflexions théoriques sur ce qui fait une politique publique, sur les sources de l'expertise, de son apprentissage ou des vertus de l'approche comparative, trouveront à toutes les étapes de quoi les nourrir. Car c'est aussi un voyage en sciences sociales.

Certes le titre est large. Les associations qui intéressent P. Hamman sont en fait françaises et pour beaucoup situées dans le « Grand Est », aux confins de l'Alsace, de la Lorraine et un peu des Ardennes, régions qu'il connaît bien. Au fil du livre, quelques incursions, bien choisies, laissent entrevoir ce qui se passe, toujours côté français, lorsque l'on va du côté des limites du canton de Genève, de la principauté de Monaco ou du côté des Pyrénées. L'enquête